

CLO- 12
MICROBIOCIDE LIQUIDE

SOLUTION

NO. D'HOMOLOGATION 30243
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**POUR USAGE INDUSTRIEL,
INSTITUTIONNEL ET POUR PISCINES
USINES DE TRANSFORMATION ALIMENTAIRE
POUR USAGE DANS LES SYTÈMES INDUSTRIELS DE RECIRCULATION D'EAU DE
REFROIDISSEMENT
POUR TRAITEMENT DES EAUX MUNICIPALES USÉES
ET EFFLUENTS INDUSTRIELS ET POUR ASSAINISSEMENT ET DÉSINFECTION**

Garantie : 10,3 % de chlore sous forme d'hypochlorite de sodium

**AVERTISSEMENT
CORROSIF**



CONTENU NET :

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

**CHEMISPHERE INC.
9515 COTE-DE-LIESSE
DORVAL QC H9P 2N9
(514) 636-7779**

DÉSINFECTE, ENLÈVE LES TACHES ET DÉSODORISE!

MODE D'EMPLOI:

Lessive : Diluer 40 à 50 mL de ce produit dans 1 litre d'eau et verser à votre eau de lessive avant d'y ajouter le linge. Employer pour les couleurs qui ne déteignent pas; sûr pour nylon, orlon et térylène. Ne pas employer avec la laine, la soie, les couleurs qui déteignent, le cuir et l'argenterie.

Utilisations additionnelles : Enlève les taches, désinfecte et désodorise bols de toilette, baignoires, poubelles, chambres de malade, linoléum, boiserie, tuiles, comptoirs, éviers, réfrigérateurs, eau de vaisselle : 20 mL par 1 litre d'eau. Désinfecte les surfaces dures en 10 minutes.

Sur la ferme : Utiliser uniquement sur des surfaces dures et non poreuses. S'assurer que les surfaces et l'équipement de contact alimentaire ont été nettoyés et rincés à l'eau potable avant de les désinfecter. Utiliser 1,94 mL de CLO- 12 MICROBIOCIDE LIQUIDE par 1 L d'eau pour établir un niveau de 200 ppm de chlore disponible. Bien égoutter avant de les réutiliser.

Piscines :

1. Maintenir quotidiennement les teneurs aux valeurs appropriées; les teneurs sont déterminées à l'aide d'une trousse d'essai.

Chlore libre disponible : 1,0 - 3,0 ppm

PH : 7,2 - 7,8

Alcalinité totale : 100 - 120 ppm

Dureté calcique : 200 - 300 ppm

2. Surchlorer au départ l'eau de la piscine en ajoutant 1 L de ce produit par 10 000 L d'eau de piscine. Pour obtenir de meilleurs résultats, procéder à la surchloration au crépuscule.

3. Chlorer quotidiennement pour garder la teneur en chlore résiduel aux valeurs voulues en ajoutant 250 mL de ce produit par 10 000 L d'eau de piscine, ou selon les besoins.

REMARQUE : Il peut être nécessaire d'utiliser de plus fortes doses d'assainissant par temps chaud, lorsque la piscine est utilisée fréquemment ou lorsqu'il a plu, pour garder les teneurs en chlore résiduel aux valeurs voulues.

4. Surchlorer toutes les semaines avec 1 L de ce produit par 10 000 L d'eau de piscine si la température quotidienne moyenne est de 25°C – 32°C. Autrement, surchloration toutes les deux semaines.

5. Lorsque les algues sont visibles, surchloration en ajoutant 2 L de ce produit par 10 000 L d'eau de piscine. Une infestation sévère d'algues peut requérir les doses allant jusqu'à 3 L par 10 000 L d'eau de piscine. Passer l'aspirateur dans la piscine pour enlever les algues mortes lorsque celles-ci se déposent.

6. Dans les pataugeoires, garder la teneur en chlore résiduel à 3 -5 ppm en ajoutant quotidiennement 45 mL de ce produit par 1 000 mL d'eau de piscine, ou selon les besoins.

REMARQUE : Pour les piscines extérieures, on peut éviter la destruction du chlore résiduel par les rayons du soleil en ajoutant un stabilisant (acide cyanurique).

POUR LES SYSTÈMES DE RECIRCULATION D'EAU DE REFROIDISSEMENT :

Nota : Ce produit se dégrade avec le temps. Employer une trousse d'analyse pour le chlore et augmenter si nécessaire le dosage pour obtenir le taux de chlore disponible voulu. Pour contrôler les bactéries, algues et champignons, ajouter CLO- 12 MICROBIOCIDE LIQUIDE au bassin du bas, à la boîte de distribution ou à un autre point où un mélange uniforme est assuré.

Dose initiale : Lorsque le système est visiblement encrassé ajouter 0,06 à 0,12 kg/1000 L d'eau dans le système pour obtenir 7,5 à 15,0 mg/L de chlore disponible au poids. Répéter jusqu'à ce que le contrôle soit atteint.

Dose subséquente : Lorsque le contrôle microbien est acquis ajouter 0,03 à 0,06 kg/1000 L d'eau dans le système pour obtenir 3,25 - 7,5mg/L de chlore disponible au poids. Employer de façon

hebdomadaire ou selon le besoin pour maintenir le contrôle. Les systèmes très encrassés doivent être nettoyés avant de commencer le traitement.

POUR DES UTILISATIONS DANS LE TRAITEMENT DES EAUX MUNICIPALES USÉES ET DES EFFLUENTS INDUSTRIELS: demander à votre distributeur pour obtenir de l'assistance technique.

Pour les usines de transformation des aliments: **REMARQUE:** Ne pas entrer dans les aires traitées dans les 2 heures qui suivent la pulvérisation ou la nébulisation.

Usines de transformation du poisson :

Utiliser dans le traitement de l'eau influente pour la transformation afin de permettre un contrôle microbien. Le produit doit être alimenté dans la source d'eau entrante à l'aide d'un appareil de mesurage approprié et de contrôles de suivi pour ne pas dépasser un total de 3 ppm de chlore.

Volaille :

Les carcasses ou les morceaux de volaille peuvent être trempés ou vaporisés d'eau contenant jusqu'à 50 ppm de chlore résiduel. Les surfaces en contact avec les carcasses (ex. : les éviscéreuses automatiques, les courroies de transfert, les courroies à dépecer, etc.) peuvent être aseptisées à l'aide d'eau contenant jusqu'à 200 ppm de chlore résiduel en autant que les surfaces aient été bien égouttées avant d'avoir été en contact avec les carcasses ou les morceaux de volaille.

1. Pulvérisateurs-laveurs de carcasses

Les opérateurs qui désirent réduire le nombre de bactéries sur les carcasses de volaille doivent ajouter un total de 20 à 50 ppm de chlore résiduel dans les pulvérisateurs-laveurs, ex. : douche après échaudage, douche après plumaison, douche après transfert de carcasses, douche finale à l'intérieur et à l'extérieur de la carcasse.

2. Éviscéreuses automatiques de volaille

Il a été démontré que le nettoyage par pulvérisation des surfaces des éviscéreuses automatiques en contact avec les carcasses à l'aide d'eau contenant un total de 20 à 200 ppm de chlore résiduel permet de réduire le nombre de bactéries sur de telles surfaces, ce qui devrait diminuer les risques de contamination des autres carcasses.

3. Retraitement

Le retraitement des carcasses nécessite un rinçage à l'aide d'un produit d'assainissement. Le nettoyage par vaporisation nettoie visiblement les carcasses avec de l'eau contenant un total de 20 à 50 ppm de chlore résiduel.

4. Réfrigérants d'immersion dans l'eau

Il est recommandé d'ajouter de 20 à 50 ppm à la conduite d'eau d'appoint de façon à ce qu'une quantité de chlore résiduel soit maintenue dans l'eau de trop-plein du réfrigérant. Il a été démontré que le chlore est efficace pour tuer les bactéries pathogènes qui se délogent des carcasses de volaille, ce qui réduit les risques de contamination croisée des autres carcasses à l'intérieur des réservoirs réfrigérants.

Carcasses de boeuf :

Les solutions à base de chlore peuvent être appliquées lorsque cette pratique est acceptée pour appliquer de l'eau sur des produits par exemple, avant, après et pendant le rinçage final de la carcasse. Les systèmes de rinçage qui permettent une pré-éviscération et qui consistent en un rinçage à l'eau potable, et en un deuxième rinçage à l'aide d'une solution de chlore sont également acceptés. Le premier rinçage est appliqué comme un rinçage à l'eau à basse pression

pour enlever les corps étrangers. Le deuxième rinçage, qui consiste en un total de 20 ppm de chlore résiduel, peut être appliqué par pulvérisation, brume ou gouttelettes.

Le traitement doit être suivi des mesures appropriées pour s'assurer que tout résidu de chlore, dans ou sur la viande, et qui résulterait du traitement, est négligeable. Dans la pratique, cette mesure impliquerait un rinçage final à l'eau potable.

PRÉCAUTIONS

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- FORME UN GAZ DANGEREUX LORSQU'IL EST MÉLANGÉ À UN ACIDE.
- NE PAS MÉLANGER À UN AUTRE PRODUIT CHIMIQUE.
- NE PAS ENTRER DANS LES AIRES TRAITÉES DANS LES DEUX HEURES QUI SUIVENT LA PULVÉRISATION OU LA NÉBULISATION.
- PORTER DES LUNETTES DE PROTECTION OU UN PROTECTEUR FACIAL, DES GANTS RÉSISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES, UN PANTALON LONG, UNE CHEMISE À MANCHES LONGUES, DES CHAUSSURES ET DES CHAUSSETTES LORS DE LA MANIPULATION DE CE PRODUIT.
- ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU, LES YEUX OU LES VÊTEMENTS.
- ÉVITER DE RESPIRER LA VAPEUR OU LES BRUMES; UTILISER AVEC UNE VENTILATION ADÉQUATE.
- SE LAVER SOIGNEUSEMENT APRÈS LA MANIPULATION.
- ENLEVER TOUS LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS IMMÉDIATEMENT ET LES LAVER AVANT DE LES REMETTRE.
- ÉVITER LA CONTAMINATION DES ALIMENTS
- DANGEREUX S'IL EST INGÉRÉ.
- GARDER LE CONTENANT FERMÉ ET LE PLACER EN POSITION VERTICALE DANS UN ENDROIT FRAIS ET SOMBRE.
- NE PAS CONGELER.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :

Ce produit est toxique pour les poissons et d'autres organismes aquatiques. Il faut éviter de l'utiliser dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention de la réglementation fédérale ou provinciale. Il faudrait prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit.

PREMIERS SOINS : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX - Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **EN CAS D'INGESTION** – Appeler un centre anti-poison ou un médecin IMMÉDIATEMENT pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS** - Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **EN CAS D'INHALATION** - Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des

conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Des dommages possibles aux muqueuses peuvent contre-indiquer l'utilisation d'un lavage gastrique. Administrer un traitement symptomatique.

ÉLIMINATION :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))